VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020

PROJET DE DELIBERATION

« Crédit d'étude de CHF 45'000 destiné à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix au Molard »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 4 novembre 2020, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 1er décembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 10 décembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions,

1. De procéder à une étude pour la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix au Molard.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 45'000 destiné à cette étude.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti conjointement au crédit principal.

5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 45'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.